



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Liban

Question écrite n° 31480

Texte de la question

M Gerard Bapt demande a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, pour quelles raisons les credits de la cooperation culturelle, scientifique et technique entre la France et les pays du Moyen-Orient, et singulierement entre la France et le Liban, ne cessent de s'amenuiser d'une annee sur l'autre dans les circonstances presentes. Il cite a titre d'exemple les subventions qui sont allouees chaque annee a l'universite Saint-Esprit de Kaslik, etablie a Jounieh pres de Beyrouth. Cet etablissement libanais, ou les cours sont donnees a 90 p 100 en francais et qui joue un role tres important pour le maintien de notre culture au Moyen-Orient, subit tout particulierement les effets des reductions budgetaires actuelles. La subvention de base, qui devait lui etre versee en 1989 et qu'il n'a pas encore percue dans sa totalite, s'elevait a 580 000 francs. Elle ne sera plus que de 535 000 francs en 1990. Il lui demande si des mesures ne peuvent etre envisagees pour remedier a cette politique de restriction dans les credits prevus pour l'exercice 1991. L'avenir de l'universite Saint-Esprit de Kaslik commande pour une grande part la presence culturelle de la France au Liban et au Moyen-Orient.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Le ministere des affaires etrangeres considere comme prioritaire la cooperation culturelle, scientifique et technique avec le Liban. En depit des difficultes liees a la situation locale, les credits de cooperation ont ete maintenus a un niveau eleve, le Liban restant notre premier partenaire dans la region avec l'Egypte. Les universites francophones jouent un role important pour la diffusion de la langue et de la culture francaises et recoivent a ce titre un soutien financier et pedagogique qui ne s'est jamais dementi. Une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 1,5 million de francs avait ete accordee en 1987, lors de l'effondrement de la livre libanaise, a l'universite Saint-Esprit de Kaslik. Il avait alors ete precise que cette subvention serait degressive. Elle a donc ete ramenee a 750 000 francs en 1988, 500 000 francs en 1989 et 400 000 francs en 1990 venant en sus de la subvention traditionnelle allouee chaque annee a l'universite. En 1990 c'est une somme de 530 000 francs qui a ete versee a l'universite Saint-Esprit de Kaslik. Le ministere des affaires etrangeres est pret a etudier, dans le cadre de la programmation 1991 et selon l'evolution de la situation locale, tout nouveau projet pedagogique ayant des chances d'aboutir. Il entend maintenir son soutien a l'universite Saint-Esprit de Kaslik.

Données clés

Auteur : [M. Bapt Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31480

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 1990, page 3309